Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_038-DE

# COMMUNE DE PLOUGRESCANT
## CÔTES D'ARMOR

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance ordinaire du 21 MAI 2026**

---

**DATE DE CONVOCATION : 12/05/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

**PRÉSENTS (14) :** Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

**ABSENT (1) :** Franck MISUK, donne pouvoir à Pascal LEMESLE

**Secrétaire de Séance :** Jacqueline DRONIOU

### ÉLECTION D'UN CORRESPONDANT « SÉCURITÉ ROUTIÈRE »
### Délibération 2026_038

La sécurité routière est une priorité nationale et locale, nécessitant une mobilisation collective et coordonnée. Dans ce cadre, le réseau des élus référents de la sécurité routière joue un rôle clé pour relayer cette politique publique, sensibiliser les citoyens et impulser des actions concrètes sur le terrain.
Les élus référents de la sécurité routière sont des **élus locaux** (maires, adjoints, conseillers départementaux ou régionaux) désignés pour porter cette thématique au sein de leur collectivité.
Missions principales :

- Relayer les campagnes nationales de prévention et de sensibilisation (ex : vitesse, alcool, deux-roues, conduite accompagnée) ;
- Coordonner les actions locales en lien avec les services de l'État (unité sécurité routière, forces de l'ordre), les associations et les acteurs socio-économiques ;
- Identifier les enjeux locaux (zones à risque, comportements dangereux) et participer à l'élaboration des solutions adaptées (aménagements, contrôles) ;
- Participer aux instances de concertation (séminaires, ateliers thématiques) pour partager les bonnes pratiques et mutualiser les ressources.

Monsieur le Maire propose Didier REMOISSONNET comme correspondant « sécurité routière ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉSIGNE** Monsieur Didier REMOISSONNET comme correspondant « sécurité routière » pour la Commune de Plougrescant,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Jacqueline DRONIOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)